

## L'importance de déNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « **NON** » à une situation inacceptable.

« **Stooler** » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

## Confidentialité

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

## Ressources

[www.moi-j'agis.com](http://www.moi-j'agis.com)



### Pour les jeunes

Tel-jeunes :  
1-800-263-2266  
[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute :  
1-800-668-6868  
[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

### Pour les parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)  
[www.webaverti.ca](http://www.webaverti.ca)

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (13 L.I.P.).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

## Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constituent pas nécessairement des actes d'intimidation.

Il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!

## ÉCOLE JARDIN-DES-SAINTS-ANGES

1225, rue Saint-Louis  
Lachine (Québec) H8S 2K6  
Tél: 514-855-4200



## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018

Approuvé par le conseil d'établissement



# Mot de la direction



Chers parents,

L'école se veut un milieu de vie sain, sécuritaire, rassurant et permettant à chacun de s'épanouir et de grandir dans un climat positif et de respect.

Notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées et terme de prévention et d'agir en concertation.

Avec votre collaboration et celle de la communauté, nous pourrions permettre à chaque enfant de grandir et s'émanciper dans un environnement sécurisant.

Isabelle Doucet  
Directrice

## Actions prioritaires

L'école a instauré un code de vie qui favorise un milieu harmonieux et sécuritaire.

Par les billets de manquement, les certificats ou l'agenda, les parents sont informés d'un comportement inadéquat ou d'un autre qui vaut la peine d'être souligné et valorisé lors de la remise des méritas.

Étant proactive dans ses actions, l'école souhaite que les rapports soient empreints de respect et de collaboration, le tout dans une saine communication.

**Respect**  
**Responsabilisation et**  
**Sécurité**  
sont les 3 valeurs principales de notre code de vie.

## Personnes à contacter

- L'enseignant(e) de l'enfant
- La technicienne en éducation spécialisée (TES)
- La direction
- La technicienne du service de garde



## Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'enfant victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions, en collaboration avec l'enfant, ses parents et les adultes de l'école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des enfants victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions).
- Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.

## Parents : précieux partenaires!

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!

## Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.